



Possibilité de casser un contrat

Par **fredhurlin**, le **02/12/2009** à **16:46**

Bonjour,

Il m'est arrivé la chose suivante: je suis entrepreneur et j'ai été démarché par une société créatrice de site Internet.

La société vous offre la création d'un site Internet contre la possibilité de présenter votre site à de futurs clients.

L'offre paraît alléchante même si la commerciale n'est pas prête à offrir n'importe quelle réalisation pour le site.

Il m'est avancé le tarif de 185.00€ pour l'hébergement et le référencement du site.

Sur le coup, je n'ai pas tilté pour connaître si il s'agissait **d'une mensualité ou d'une redevance annuelle**.

Ayant déjà un site que j'ai créé moi-même et qui me coûte 55€ par an sans référencement, je suis resté sur l'idée qu'il s'agissait d'un tarif annuel.

Or, il s'agit d'une mensualité et je suis engagé sur 5 ans et comme sûrement beaucoup de personnes, je n'ai pas relu le contrat.

Le prix est prohibitif et on me fait payer indirectement la réalisation du site Internet pour ce tarif. Réalisation qui traîne d'ailleurs et qui laisse à désirer pour le tarif!

Existe-t-il un moyen d'annuler ce contrat malgré l'engagement sur 5 ans?

Merci pour votre aide!

Par **fredhurlin**, le **08/12/2009** à **14:53**

N'y-a-t-il personne qui puisse me donner un axe de réponse, une personne ressource vers qui me tourner?